VILLARS-LES-DOMBES Salon des Vins

Samedi 11 • Dimanche 12 mars

10h/19h - Salle polyvalente

Organisé par "Cœur de Vigne"

> Animations > Tombola gratuite

Entrée : 4 (-15 ans gratuit) Verre sérigraphié OFFERT

Restauration gastronomique samedi et dim. midi : 30 € Sur réservation : 06 36 09 11 10

Les EPR pourront s'installer à St-Vulbas

Philippe Barbier Audition

Entendre. Revivre

Seule MG Menuiserie Guichardan

01960 Péronnas



# Leur enfant retiré à tort : ils racontent leur cauchemar



Fantine et Stéphane ont été séparés pendant deux ans de leur plus jeune fils, suite à un placement abusif décidé par les autorités après un signalement médical. Innocentés, ils témoignent.

avec les rugbywomen!

Au programme : ateliers, mini tournoi, et bonne humeur !

Le 4 mars, entrez dans la mêlée Visionnez en avant-première P. 16 « 3 000 », une fiction locale P. 28



apocalyptique sera projetée ce 25 février, à la salle des fêtes.

À l'occasion de la journée nationale de l'audition

**TESTEZ VOTRE AUDITION** 

Du 6 au 11 mars 2023

**IGRATUIT IOUVERT À TOUS INFOS & CONSEILS** 

11 1 11 11



**BOURG-EN-BRESSE** 04 74 21 04 94

AMBÉRIEU-EN-BUGEY 04 74 38 84 89

ARBENT 04 74 81 14 92 SAINT-AMOUR 03 84 43 41 48

## Placement abusif de leur fils, des parents témoignent

CHAZEY/AIN On les accusait à tort d'avoir maltraité leur bébé, dont ils ont été séparés.

ette journée du 22 février 2019, Fantine Ratte et son mari Stéphane ne sont pas près de l'oublier. Ces habitants de Chazey-sur-Ain la ressassent, sans cesse, quatre ans après les faits. Auguste\*, leur bébé né prématurément, est alors âgé de 3 mois et souffre de problèmes de santé, pour lesquels ses parents l'emmènent régulièrement chez le médecin ou, comme ce jour-là, à l'hôpital, pour la cinquième fois en peu de temps. Bébé vomit, Fantine et Stéphane s'inquiètent. L'équipe médicale prescrit alors un scanner de la tête. Un hématome sous-dural est diagnostiqué au cerveau. À partir de là, « le rouleau compresseur » s'enclenche. Le neurologue fait un signalement direct au Procureur de la République. Pour lui, aucun doute : au vu de son état clinique et des examens pratiqués. Auguste a été victime du syndrome du bébé secoué, aussi désigné sous l'abréviation SBS. Ses parents sont immédiatement soupçonnés de maltraitance.

#### LE DÉBUT D'UN CAUCHEMAR

Le nourrisson est emmené dans un autre établissement hospitalier, à deux heures de route en voiture. Le petit bout est emmené par hélicoptère. Les proches se font un sang d'encre : on leur a dit qu'il allait être opéré, que sa vie était en jeu. On ne lui administrera finalement que du Doliprane pour calmer les douleurs. Fantine se rappelle avoir vu son bébé « babiller, sourire » lorsqu'elle a enfin pu le voir. Mais elle et son mari sont tenus à l'écart. Dans la famille, c'est l'incompréhension qui règne. L'incrédulité même. « Dans ma tête, je me disais, c'est pas possible, ça va s'arrêter, confie Claire André, la grandmère, actuelle maire de Chazey. J'étais surprise, sous le choc. Nous, les grands-parents, nous nous sommes occupés de son frère aîné. Et nous avons soutenu nos enfants. » Pour le couple, le



Fantine et son mari Stéphane ont affronté deux ans et demi de procédure, avant de parvenir à démontrer leur innocence, Photo: L. L.



Fantine et Stéphane ont vécu l'enfer : un médecin hospitalier a procédé à un signalement, auprès du Procureur, car leur fils de 3 mois présentait « tous les symptômes » du bébé secoué. © DR

calvaire ne fait que commencer. Très vite, les jeunes parents sont confrontés aux regards suspicieux, voire inquisiteurs. « Nous sommes l'avocat de l'enfant », font savoir les soignants à Fantine, qui s'en est émue récemment dans un témoignage poignant livré dans l'émission La maison des maternelles, sur France 2 (voir ci-contre). « Pour moi c'est à la justice de faire son travail », rétorque-t-elle. Convoqués devant un collège composé de deux médecins, une infirmière, un cadre de santé et une kiné, on leur signifie une semaine plus tard, le 26 mars 2019, qu'ils n'auront plus le droit de voir leur fils autrement qu'en présence d'un tiers. Auguste est placé en pouponnière par le juge des enfants. Son père et sa mère n'ont droit qu'à deux heures de visite médiatisée... par semaine!

Fantine et Stéphane continuent de clamer leur innocence. Quelques mois plus tard, en juillet 2019, ils sont placés en garde à vue. Ils passeront plus de 30 heures à répondre aux questions insistantes des gendarmes. Placés dans des cellules séparées, ils continuent malgré tout de rester soudés face aux pressions. « Ils ont fouillé nos téléphones et trouvé des messages où je disais que j'étais fatiguée, se souvient Fantine. Du coup, ils pensaient tenir une preuve de ma culpabilité. Mais quelle jeune maman n'est pas épuisée ? » Durant une pause cigarette, les militaires essaient de faire douter Stéphane de l'innocence de sa femme. « Ils ont profité d'un moment de détente, mais je ne suis pas rentré dans ce jeu », souffle-t-il. Pour autant, les parents respectent les forces de l'ordre, les juges,

le personnel de santé. « Ils faisaient leur travail, on le comprend, martèlent-ils. Ce qu'on ne peut pas avaler en revanche, c'est d'avoir été autant stigmatisés. Et d'avoir été privés de notre enfant si longtemps. » Claire André, très présente aux côtés de son petit-fils et du couple, a trouvé que le système « manquait énormément de bienveillance », à partir du moment où le médecin a fait son signalement. Les grands-parents, qui ont immédiatement demandé un droit de visite, ont même fait une demande pour être désignés comme tiers de confiance et pouvoir récupérer Auguste... Refusée par la justice. Pendant ce temps-là, le frère a pu rester chez ses parents. « Si nous étions maltraitants, ça n'avait pas de sens », s'étonne le couple. Le placement d'Auguste dure deux ans et demi. De procédure en procédure, d'expertise médicale en contre-expertise. Ils bénéficient d'un premier non-lieu, en décembre 2020. Puis d'un second, un an plus tard. Finalement, un expert indépendant conclut que l'hématome de l'enfant était dû à sa prématurité, et que d'autres lésions du bébé secoué, notamment au niveau des cervicales, sont absentes. Fantine et Stéphane voient enfin leur enfant revenir à la maison en août 2021. « Le plus dur a été de voir ma fille préparer la chambre, avant chaque jugement, en espérant le retour de son fils, et d'apprendre qu'il ne reviendrait pas, lâche la mamie, la voix tremblante, Ca marque à vie. » Fantine et Stéphane veulent faire connaître leur histoire, pour qu'elle ne se reproduise plus. \* le prénom a été modifié

Lucas Lallemand

### Revoir l'émission!

Fantine a témoigné du placement abusif de son bébé dans l'émission de France 2 La Maison des maternelles. Voici le lien pour la revoir : https://youtu.be/0fCFaeN9mnw

## Février 2019

À l'occasion d'un passage aux urgences, un médecin fait un signalement au Procureur, convaincu au vu des imageries d'être face à un « bébé secoué »

#### Mars 2019

Les parents sont informés que leur enfant leur est retiré et placé en pouponnière.

#### Juillet 2019

Première garde à vue pour Fantine et Stéphane.

## Décembre 2019

Le couple obtient des visites médiatisées à son domicile.

Le placément est reprolongé avec retour progressif, entre visites médiatisées et courts temps d'hébergement. En décembre, premier non-lieu.

L'avocate ad hoc qui représente l'enfant décide d'interjeter l'appel de l'ordonnance de non-lieu.

## Juin 2021

Une expertise privée assure que le bébé n'a pas été secoué.

Retour d'Auguste à la maison, auprès de ses parents et de son grand frère.

## Janvier 2022

La cour d'appel confirme le non-lieu. En septembre, les services sociaux arrêtent leur suivi.

## Système défaillant ou « accident de parcours »?

À la lecture du récit de Fantine et Stéphane Ratte, il est humain de se demander quelle a été la faille dans l'organisation de l'ASE (Aide sociale à l'enfance), où était le trou dans la raquette. Pour répondre à cette question, nous avons sollicité Thierry Clément, directeur adjoint au Conseil départemental de l'Ain en charge des solidarités. « L'affaire de Chazey » est bien connue de ses services, qui ont toujours noté un comportement irréprochable des parents, malgré les circonstances. « Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un placement abusif, et on ne peut qu'avoir de la peine pour les parents, je n'ose imaginer ce qu'ils ont vécu. Mais cette situation est exceptionnelle, estime-t-il. Tout est parti du signalement du médecin, qui était sûr de lui. À partir de là, la procédure a été respectée... L'hôpital s'est comporté comme on lui demande de le faire. Même si évidemment, c'est dramatique, »

### LE TEMPS DE LA JUSTICE PÉNALE, **ET LE TEMPS DU PLACEMENT**

Le Département, dans ce type de dossier, n'est qu'un simple exécutant des décisions de justice. Thierry Clément de poursuivre : « Il y a deux temps dans ce genre de cas : le temps de la justice pénale, qui est très long, et les mesures prises normalement dans l'intérêt de l'enfant. qui doivent être mises en place rapidement. » Dans le cas dde Fantine et Stéphane, à savoir un soupçon de syndrome du bébé secoué, la procédure fait l'objet d'un protocole de la HAS (Haute autorité de santé) ... qui a été respecté. « On a l'impression qu'à partir du moment où le médecin avait tranché, il n'y avait plus rien à faire, on oubliait la présomption d'innocence », regrette un proche du couple. Les missions de signalement de situation préoccupante ont notamment été confiées au Département « après l'affaire

d'Outreau, pour pouvoir faire remonter les événements inquiétants qui pouvaient se produire dans la sphère familiale ». Le nombre de ces signalements est en constante augmentation : il y en a eu 1 219 dans l'Ain l'année dernière. Longues et délicates à traiter, ces informations préoccupantes sont parfois polluées par les règlements de compte et les faux témoignages, notamment dans les cas de séparation conflictuelle. Thierry Clément voit bien des choses à améliorer en France, « notamment dans la recherche des tiers de confiance ». Dans le cas de Chazey, les grands-parents, pourtant très présents et très investis, n'ont pas obtenu ce statut, qui aurait permis d'éviter à l'enfant ce long passage, qui peut être traumatisant, au sein des services sociaux. Normalement, le placement est « l'ultime recours, mais ce n'est pas la seule solution, il existe d'autres mesures alternatives ».



Thierry Clément, directeur général adjoint au Département, assure que cette histoire est « tristement exceptionnelle ». © DR

1 1 1 p